



## Le barème gestion locative

**Notre Garantie d'Action :** nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

### Les services du Mandat Confiance

8,4% TTC des sommes encaissées

- Mise en place du mandat de gestion**
- Gestion locative courante** : appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- Tenue de la comptabilité propriétaire** : compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- Gestion du congé locataire** : contrôle de validité et acceptation
- Décompte de sortie du locataire**
- Règlement des factures fournisseurs**
- Organisation et suivi des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC**
- Demande de devis supérieurs à 200 € TTC**

## Services complémentaires

Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)

Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle des travaux

Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Réalisation d'une visite conseil

Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers

Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)

Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds

« Permis de louer » : constitution du dossier et suivi

Représentation aux assemblées générales

Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion

Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles

Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves

Assurance Loyer Impayés / Garantie Loyer Impayés \*

Service référence	Service excellence	Coût hors forfait TTC
9,6% TTC	10,8% TTC	150€/dossier
		250€
		150€/dossier
		100 ou 150€/visite
		150€ + 4% du montant des travaux
		90€/lot/an
		150€/lot
		250€/dossier
		100 ou 150€/visite
		90€/heure
		3€/m <sup>2</sup> (logement vide) 5€/m <sup>2</sup> (meublé)
		90€/heure
		90€/heure
		2,50% du loyer CC
*	*	



## Barème Honoraires de Location Habitation, Vide\* et Meublée\*

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

- Honoraires à la charge du locataire**

	<b>Zone Tendue</b>	<b>Zone non tendue</b>
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10,00€/m <sup>2</sup> TTC	8,00€/m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00€/m <sup>2</sup> TTC	3,00€/m <sup>2</sup> TTC

- Honoraires à la charge du bailleur**

	<b>Zone Tendue</b>	<b>Zone non tendue</b>
Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERTS	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10,00€/m <sup>2</sup> TTC	8,00€/m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00€/m <sup>2</sup> TTC	3,00€/m <sup>2</sup> TTC

\* Les honoraires de location des locaux d'habitation vides et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014

Les honoraires ci-dessus seront révisé dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société